



09F_2026_03

Département des Pyrénées Atlantiques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

INCORPORATION LOTISSEMENT NOUSTY « CLOS DU PIC D'ANSABERE »

Budget COLLECTE

Date convocation : 25/02/2026

Nombre de voix présentes : 20

Nombre de voix en exercice : 24

Nombre de voix ayant pris part à la décision : 20

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars à 18h15 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Soumoulou, après convocation légale, sous la présidence de M TREPEU Alain.

Etaient Présents :

Communes	Délégués titulaires	Délégués suppléants
BARZUN	M. CAZABAN-CARRAZÉ Bernard	
ESPOEY	M. DIAS Francis	
ESPOEY	M. JOUBERT Benjamin	
GER	M. PATAcq Jean-Michel	
GER	M. NICOLAU Patrick	
IBOS	Mme MARQUEZ Stéphanie	
LAMARQUE PONTACQ	Mme COSTE Michèle	
LAMARQUE PONTACQ	M. LACAZE Philippe	
LEMBEYE	M. DESSÉRÉ Jean-Michel	
LEMBEYE	M. BOURDA Olivier	
LIMENDOUS	Mme DUPUY Valérie	
LIVRON	M. SCHNEIDER Gérard	
NOUSTY	M. COURADES Michel	
NOUSTY	M. BORDE-BAYLACQ Claude	
PONTACQ	M. LARRAZABAL Didier	
PONTACQ		M. CAZENAVE Jean-Bernard
SAMSONS LION CCNEB	M. CASTETS Philippe	
SERRES MORLAAS	M. LABAT Léopold	
SOUMOULOU	M. TREPEU Alain	
SOUMOULOU	M. CAMPARDON Pierre	

Absents et excusés :

Communes	Délégués titulaires
ANDOINS	M. BORDENAVE Marc
GOMER	M. GABET Loïc
IBOS	M. ABADIE Sébastien
SERRES MORLAAS	M. VIGNEAU Jean-Louis

Secrétaire de séance : M. Alain PERSONNE

Monsieur le Président informe le Comité Syndical que le lotissement dénommé «Clos du Pic d'Ansabere» sur le territoire de la Commune de Nousty est achevé et que la voie sera incorporée et classée dans la voirie communale.

Se pose alors la question de la propriété du réseau d'eau potable et d'assainissement, domaine où la Commune a transféré sa compétence.

Ceux-ci étant déjà pris en charge par le SYNDICAT, le Président propose de les incorporer dans le domaine du SYNDICAT.

Le Président demande au Comité Syndical de se prononcer sur cette opération.

Le Comité Syndical ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré :

DÉCIDE d'acquérir à titre gratuit le réseau d'assainissement du lotissement dénommé «Clos du Pic d'Ansabere», situé à Nousty, cadastré comme suit :

Parcelles
AL 545

CHARGE le Président de procéder aux démarches nécessaires à cette opération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,



Alain TREPEU